

Paris, le 03 novembre 2023

**FIP NextStage Rendement – Distribution 3 et liquidation définitive**

*(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)*

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit à des parts A du Fonds d'investissement de proximité (FIP) NextStage Rendement (FR0011429505) géré par notre société.

Le FIP NextStage Rendement a été constitué en mai 2013. Après une phase d'investissement visant à constituer un portefeuille de sociétés exerçant principalement leurs activités sur une zone géographique préétablie qui comprend les régions Ile de France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, le fonds a accompagné ces sociétés dans leur développement puis les a cédé.

Les premières cessions du portefeuille ont permis de réaliser deux distributions respectivement le 2 novembre 2020 de 0,24€ par Part A et le 4 octobre 2021 de 0,76€ par Part A remboursant intégralement la valeur nominale des Parts.

Les dernières participations du fonds étant maintenant cédées et les compléments de prix sur des cessions antérieures étant reçus, nous réalisons **une troisième et dernière distribution d'un montant de 0,123 euro par part A à compter du 10 novembre 2023.**

Avec cette troisième distribution la performance du FIP NextStage Rendement (hors avantage fiscal à la souscription d'un montant de 18% sur l'IR ou 50% sur l'ISF) s'établit à 12,3 % depuis l'origine.

**A l'issue de cette distribution, nous liquiderons définitivement le Fonds et annulerons les parts.**

Le rapport du Commissaire Aux Comptes sur les conditions de la liquidation du FIP NextStage Rendement et sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent sera mis à la disposition des porteurs de part ultérieurement, dès la liquidation définitive.

La distribution ne requiert aucune démarche de votre part.

L'établissement dépositaire de votre FIP, la Société Générale Securities Services, sera en charge du versement de votre solde. Si vous détenez vos parts :

- En nominatif pur (parts conservées chez le dépositaire) : vous recevrez directement un virement sur votre compte ou bien une lettre chèque du dépositaire à condition que votre adresse postale soit à jour et que votre pièce d'identité transmise au moment de la souscription soit en cours de validité.
- En nominatif administré (parts détenues sur votre compte titres personnel) : votre compte titres sera crédité automatiquement par votre organisme financier.

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Grégoire SENTILHES  
Président